

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	10.07.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	19.07.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	23

Le dix-sept Juillet deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Helen **ACE**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, M. Francis **GRIFFAULT** et M. Frédéric **WATTEBLED** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Patrick **PETIT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Christian **AUBERT**, M. Fabrice **MICHELET** et M. Rodolphe **FOURRÉ** ainsi que Mme Angélique **BOURSIER**, M. Alain **HURIEZ** et M. Patrice **BAUDOUIN**, non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Patricia **DUFOUR**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 19 Juin 2023 qui ne suscite aucune remarque.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire communique quelques informations concernant la Communauté de Communes Mellois en Poitou concernant :

- La demande du ticket modérateur par l'Etat
- Définition des ZAE (Zones d'Activités Economiques) : liste validée le 29 Juin 2023.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Annie Gonnord présente ce dossier

Sur proposition de la commission Animations réunie le 13 Juillet 2023, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Aujourd'hui Tillou (Helen Ace et Sophie Robion faisant partie du bureau de ladite association ne prennent pas part au vote) : vote : 23 pour.

Montant de la subvention : 98 € (30% du budget de l'animation) pour la mise en valeur du patrimoine historique du village dans le cadre de la journée des peintres amateurs à Tillou le 16 septembre 2023 et des journées du patrimoine.

- Association A.R.B.R.E.S : vote : 16 pour - 2 contre - 5 abstentions

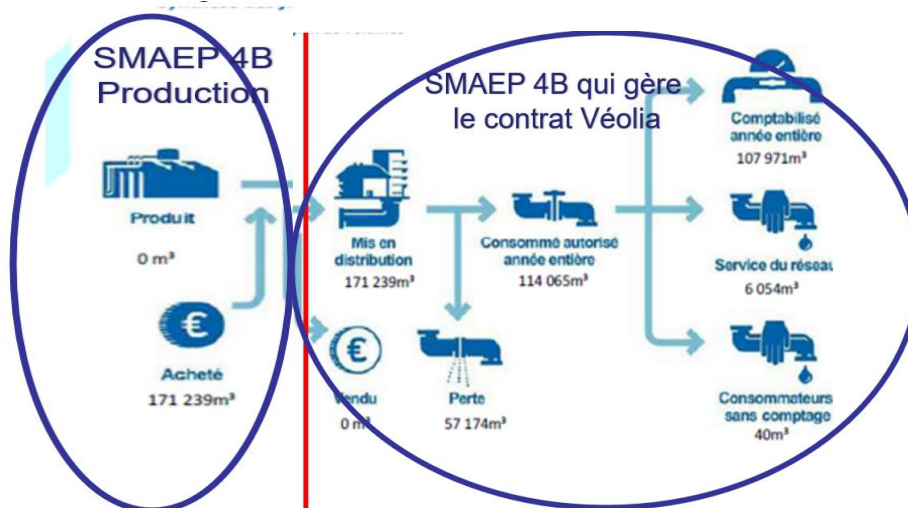
Montant de la subvention : 1 100 € pour aider au financement du projet de promotion du développement agricole au Togo.

Il est demandé qu'un point d'étape des diverses actions menées au Togo, dans le cadre du jumelage, soit prévu en fin d'année.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU CONCESSIONNAIRE VEOLIA

Le Maire rappelle que le contrat de concession initialement signé par la commune avec Véolia a été repris jusqu'à son échéance par le Syndicat 4B, dans le cadre du transfert de la gestion de l'eau de la commune. Monsieur le Maire présente une synthèse du document transmis avec la convocation et retrace les faits marquants de l'année 2022.

Le schéma de principe entre les structures :



Quelques repères 2022 par rapport à 2021 :

- 1296 abonnés (+ 6)
- Longueur du réseau : 47 km
- Longueur des canalisations de distribution : 37,546 km
- Renouvellement : 185 ml (+ 0,49%)
- Evolution du volume distribué : + 14.85% (171 239 m³ en 2022 contre 149 124 m³ en 2021)
- Evolution du volume consommé : - 17.10 % (102 922 m³ en 2022 contre 124 269 m³ en 2021)
- Rendement du réseau de distribution : 66.6% en 2022 contre 84.4% en 2021, soit une baisse de 21.1%
Véolia versera donc une pénalité au Syndicat 4B par rapport à cette situation liée à des fuites traitées avec retard. Cette négligence interpelle les élus. Monsieur le Maire souligne que l'état du réseau n'est pas en cause car des travaux ont été réalisés régulièrement, mais que cela est dû à un problème de gestion interne. Le plan d'actions mis en place par Véolia devrait améliorer les indices en 2022.
- Indice de pertes (m³/km/j) : 4.17 en 2022 contre 1.69 en 2021.
- Les travaux de réseau d'eau réalisés en 2022 concernent 250 ml rue de l'Huilerie.

La qualité de l'eau

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	5	5	55	55	60	60
Physico-chimie	6	6	0	0	6	6

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	/	100,0 %

Le prix de l'eau

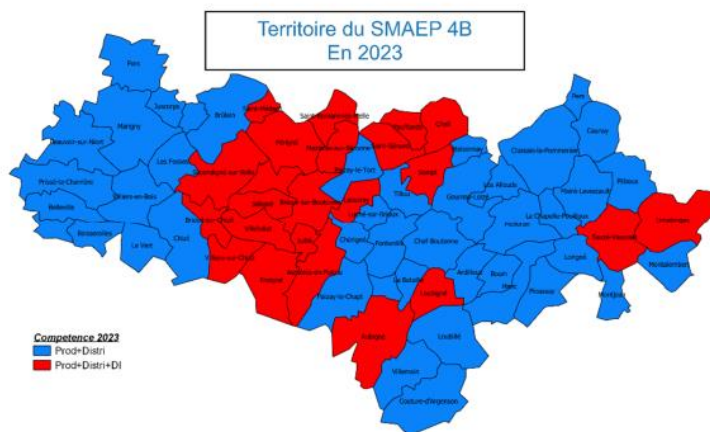
	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part du délégataire				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	42,36 €	46,02 €	8,64%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,9075 €	0,9861 €	8,66%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	43,14 €	39,48 €	-8,48%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,6825 €	0,7539 €	10,46%
Redevances et taxes				
	Redevance préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0660 €	0,0660 €	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 du concessionnaire Véolia.

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT4B – PRODUCTION

Le Maire présente une synthèse du document transmis avec la convocation et retrace les faits marquants de l'année 2022.

Rappel de la **ZONE DE PRODUCTION** :



Quelques données :

- Population desservie : 28 716 habitants
- (47 collectivités représentant 53 communes)
- Nombre de compteurs 16 815 au 01/01/2023
- 28 ressources utilisées
- Volume produit directement : 2 191 803 m³ (-0,97%)
- Importations : 39 376 m³ (+3%)
- Volume distribué : 2 280 908 m³ (-1%)
- Rendement de 98,8%
- Indice Linéaire de perte (m³/km/j) : 0,57
- 133,27 km de réseau.

La qualité de l'eau :

Surveillance qualité de l'eau 2022 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique			
	Conformité physico-chimique	79	76	97,4 %
Surveillance analytique	Conformité physico-chimique	276	276	100%
	Conformité Chlore stations et réservoirs	132	132	100%

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités Production 2022 du Syndicat AEP4B.

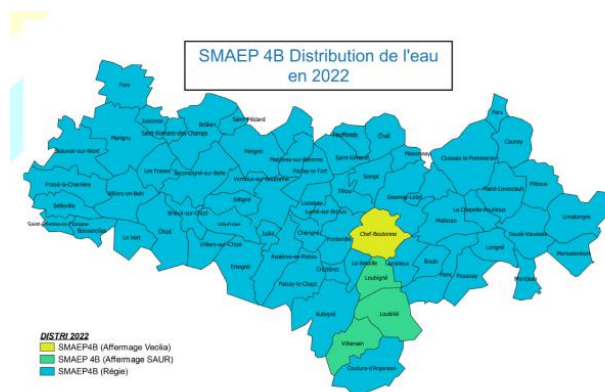
RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT4B – DISTRIBUTION

Le Maire présente une synthèse du document transmis avec la convocation et retrace les faits marquants de l'année 2022

ZONE DE DISTRIBUTION

Quelques données

- Population desservie : 26 055 habitants
- Nombre de compteurs 15 061 au 01/01/2023
- Volume distribué : 1 899 499 m³ (-2,83 %)
- Volume facturé : 1 556 257 m³ (0,96 %)
- Rendement : 82,8 %
- ILP : 1,0
- 910 km de réseaux.



Les tarifs :

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation	
Part de la collectivité					
	Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes					
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)		0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique		0,3300 €	0,3300 €	0,00% =
	TVA		5,5%	5,5%	0,00% =

Focus sur notre Commune :

	Nb abonnés 2022	Consommation en m3 2021	Consommation en m3 2022
La Bataille	55 (+2)	5 536	5 757 (+4%)
Crézières	38 (-1)	3 685	3 397 (-7,8%)
Tillou	195 (-3)	18311	19 020 (+3,9%)

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités Distribution 2022 du Syndicat AEP4B.

**STERILISATION DES CHATS ERRANTS
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « FELIN POUR L'AUTRE »**

Jean Waroux présente ce dossier

Le bilan des campagnes de piégeage des années passées (du 1^{er} sept au 28 février de chaque année) est commenté :

TOTAL/3 ans	Mâles	Femelles	total	coût
Chef-Boutonne	3	6	9	520,00 €
Crézières	7	10	17	945,00 €
La Bataille	1	0	1	35,00 €
Tillou	2	6	8	490,00 €
TOTAL	13	22	35	1 990,00 €

Il ajoute que ces campagnes permettent également d'éviter la naissance d'animaux malheureux.

Une actualisation de la convention passée avec « Félin pour l'autre » pour la stérilisation des chats errants est présentée, pour permettre une nouvelle campagne à compter du 1^{er} septembre 2023. Une tacite reconduction pourrait être envisagée pour éviter de la représenter chaque année. Ce point sera revu avec « Félin pour l'autre ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les termes de cette convention avec « Félin pour l'autre » et autorise sa signature.

ILOT PLACE CAIL – ATTRIBUTION DES 3 LOTS

Christian Aubert présente ce dossier

Il rappelle que lors de la réunion du 22 mai, le Conseil Municipal a validé l'attribution de 13 lots sur 16. Les 3 lots (Plomberie Chauffage – Electricité – Ascenseur) sans offre et de ce fait déclarés infructueux, ont fait l'objet d'une nouvelle consultation. La commission Finances a étudié le rapport d'analyse des offres reçues établi et commenté par l'Atelier du Trait, Maître d'œuvre et BME l'économiste, lors de deux réunions de la commission finances, la 1^{ère} le 6 juillet 2023 et la 2^{ème}, le 11 Juillet après avoir mené une négociation. Une synthèse en sera faite.

La synthèse des marchés est ainsi établie :

Désignation des lots	APD (estimation)	Entreprise sélectionnée	Montant HT des marchés
lot 1 : Maçonnerie	645 500,00 €	CONTIVAL	679 601,06 €
lot 2 : Charpente bois	163 150,00 €	POUGNAND	162 293,41 €
lot 3 : Couverture zinguerie	116 500,00 €	ROBERT	131 656,63 €
lot 4 : Etanchéité	67 000,00 €	DME	95 697,92 €
lot 5 : Menuiseries extérieures	246 000,00 €	POUGNAND	213 470,79 €
lot 6 : Métallerie serrurerie	191 500,00 €	MARCHET	215 796,42 €
lot 7 : Enduits façades	117 000,00 €	ART DE BATIR	121 236,22 €
lot 8 : Plâtrerie isolation	94 000,00 €	SOCOBAT	105 630,59 €
lot 9 : Menuiseries intérieures	55 500,00 €	EBENISTERIE CREATION	66 639,00 €
lot 10 : Ascenseur	51 500,00 €	AMS	36 086,29 €
lot 11 : Chape revêtements durs	37 000,00 €	MARTAUD	39 902,44 €
lot 12 : Revêtements souples	27 000,00 €	BOUCHET Frères	18 904,87 €
lot 13 : Peinture	38 500,00 €	BOUCHET Frères	49 000,00 €
lot 14 : Chauffage plomberie	112 000,00 €	SEGUIN	125 057,45 €
lot 15 : Electricité	87 000,00 €	SEGUIN	117 000,48 €
lot 16 : Nettoyage du chantier	4 000,00 €	BOUCHET Frères	3 500,00 €
TOTAL HT	2 053 150,00 €		2 181 473,57 €

La plus-value des marchés par rapport aux estimations au stade de l'APD, représente 6.3%, ce qui est acceptable eu égard au contexte économique actuel.

Début d'exécution des marchés : 4 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'attribuer les 3 lots concernés (mentionnés en caractères gras).**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces 3 marchés.**

CHAUFFERIE DE TILLOU – MARCHE DE TRAVAUX

Christian Aubert présente ce dossier

L'analyse technique de l'installation (système hydraulique primaire et secondaire) de la chaufferie de Tillou, réalisée par le CRER dans le cadre de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage qui lui a été confiée (1 800 €HT), a été présentée ainsi que les préconisations de travaux à envisager. Une consultation a été lancée pour cette amélioration de la performance énergétique de la chaufferie de Tillou. La 1ère consultation auprès des entreprises locales n'ayant donné lieu à aucune offre, une nouvelle consultation a été lancée, laissant un délai supplémentaire pour le dépôt des offres. Une seule a été reçue.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal par 22 pour (1 abstention), décide de confier lesdits travaux à l'entreprise Eiffage de Poitiers (86) moyennant un coût global de 15 287.87 € HT, soit 18 345.44 € TTC intégrant l'option « entretien décennal ». Les travaux sont programmés fin août- début septembre 2023.

CHAUFFERIE AVENUE LOUIS DOIGNON – CONTRAT DE PRET

La décision concernant ce dossier est reportée le 17 septembre 2023.

ENTREE SUD DE L'EHPAD – BILAN DES TRAVAUX

Christian Aubert présente ce dossier

Cette opération débutée en 2019 en vertu du marché passé avec l'entreprise M'RY d'un montant de 127 679 € HT, consistait en l'aménagement de la voie d'accès à l'EHPAD côté sud. Les travaux de structures et revêtements alors réalisés étaient provisoires, dans l'attente de la fin des travaux de la construction du nouvel EHPAD en fin d'année 2022. Les travaux de finition d'enrobé et aménagements d'espaces verts ont ainsi pu être exécutés au printemps 2023.

Quelques ajustements de fournitures (matériaux pour les trottoirs, fournitures pour la viabilisation, le béton bitumineux, clôtures...) ont composé l'avenant, globalement en moins-value, de 8 538.63 € HT.

Un point financier de l'opération est présenté :

	Marché initial HT	Avenant	Montant final HT
Travaux	127 673,00 €	- 8 538,63 €	119 134,37 €
Maitrise d'œuvre	7 800,00 €		7 800,00 €
TOTAL	135 473,00 €	- 8 538,63 €	126 934,37 €

Le Conseil Municipal, prend acte du bilan de cette opération

MAISON RUE DE LA FONTAINE – CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Christian Aubert présente ce dossier

Compte tenu de la nature et de l'importance de cette opération, il avait été acté de ne solliciter qu'un devis pour une étude concernant la transformation de la maison située rue de la Fontaine en atelier vélos. Un devis a été présenté par Mme Claire Archaimbaud de Melle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'offre de Madame Archaimbaud d'un montant de 4 900 € HT comprenant les prestations suivantes : Esquisse (1 à 2 solutions d'ensemble), Les Déclarations d'urbanisme, la mission PRO – Etudes de projet de conception générale, la mission ACT – Assistance à la passation des contrats de travaux, la mission DET – Direction d'exécution des contrats de travaux et la mission AOR – Assistance aux opérations de réception.

BUDGET – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57

Christian Aubert présente ce dossier

LE REFERENTIEL M57 sera généralisé au 1^{er} Janvier 2024. Il se substituera aux instructions comptables actuelles. La nomenclature utilisée pour tous les budgets de la collectivité est actuellement la M14, sauf le budget SPIC (M4). Il est indiqué que le budget SPIC n'est pas concerné par cette évolution et conservera donc la Nomenclature M4. Ce nouveau référentiel M57 conditionne l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) qui se substituera au compte administratif et au compte de gestion de toutes les collectivités, à partir de 2024.

2 options :

- Plan de compte M57 **simplifié** : collectivités de moins de 3 500 habitants.
- Plan de compte M57 **développé** : Applicable à **titre obligatoire** par les communes, EPL et EPCI de plus de 3 500 habitants et à **titre optionnel**, par les communes de moins de 3 500 habitants ; applicable aux métropoles, départements, SDIS, régions, collectivités territoriales uniques et aux centres de gestion.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le choix du plan de compte M57 Simplifié correspondant aux attentes budgétaires de la collectivité, étant précisé qu'une évolution vers la version développée sera possible, si nécessaire. Il est indiqué que Madame la Trésorière a validé cette option.

BILAN DES INVESTISSEMENTS DU 2^{ème} TRIMESTRE 2023

Le Maire présente ce dossier

Comme chaque fin de trimestre, le bilan des investissements décidés par le Maire, en concertation avec le bureau municipal est communiqué à l'assemblée.

Ce bilan concerne celui du 2^{ème} trimestre 2023 :

Budget principal : devis Rullier pour fourniture nécessaire à la reprise des 2 ponts de la rue des Bessons (1928€ TTC) + devis Les Copains de l'Enclume pour la création de la sculpture de l'école du cèdre (910€).

Budget annexe du Parc Locatif : Hétéria pour la division cadastrale sur l'ilot Place Cail (1 516.80 € TTC).

Le Conseil Municipal prend acte de ces dépenses.

VENTE DE BOIS – MODALITES

Le Maire présente ce dossier

Pour l'aménagement de l'avenue Auguste Gaud, il était proposé que les troncs des arbres soient mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe un prix de vente à 5€ par tronc, avec possibilité de débiter sur la zone de stockage route de Sauzé.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Le Maire présente ce dossier

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui traite de la Charte de l'élu local a ainsi été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Les dispositions de la charte de l'élu local sont rappelées :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Il appartient ainsi à chaque collectivité de nommer son ou ses référents dont une proposition de liste a été transmise par l'Association des Maires de France.

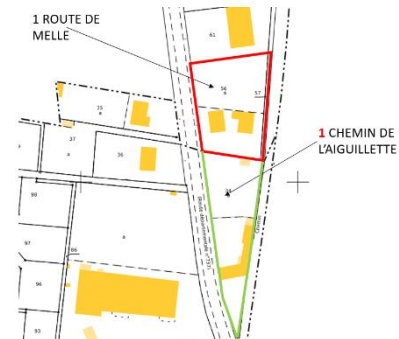
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 22 voix pour (1 abstention), décide de retenir le plus proche géographiquement à savoir, Monsieur Jean-Guy Dinet qui a d'ores et déjà donné son accord de principe pour assurer cette mission auprès des élus de la commune.

NUMEROTATION DE RUE - 1 Chemin de l'Aiguillette

Le Maire présente ce dossier

Pour faire suite à une carence de numéro sur la maison matérialisée sur le plan joint,

le Conseil Municipal valide à l'unanimité de lui attribuer le numéro 1 chemin de l'aiguillette.



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Annie GONNORD indique qu'elle a effectué avec Patricia Dufour et Amanda Holmes, un passage dans la commune pour sélectionner les Maisons Fleuries qui pourront être primées au titre du concours communal des Maisons Fleuries. La cérémonie de remise de prix aura lieu à une date à fixer en septembre 2023.

Elle demande par ailleurs, aux élus, de répondre au questionnaire qui leur a été transmis au sujet de la foire de Javarzay.

Sophie ROBION indique que les auditions des candidats pour le poste d'apprenti vacant suite au départ de Coline Jorand (qui termine brillamment ces 2 années au sein de la collectivité par l'obtention de son diplôme), ont eu lieu. Une candidature a été sélectionnée, sous réserve de confirmation de la part de son Etablissement Scolaire. Son arrivée est programmée à la mi-août.

Elle ajoute que les candidatures du chef d'équipe du service Gestion des Espaces Publics et de l'assistant administratif aux Services Techniques seront prochainement étudiées pour l'organisation des auditions.

Patrick PETIT communique les sujets abordés lors de la dernière réunion de la commission Patrimoine et dresse un bilan des chantiers en cours: audit de l'église de Tillou – Travaux à envisager dans les logements du lotissement de la gare – Réfection des passerelles de la rue des Bessons – Réalisation du démoussage des logements du lotissement de la gare – Débroussaillage sur Tillou – Fin des travaux sur le réseau de la rue de la justice – Travaux d'aménagement de l'Avenue Auguste Gaud en cours – Une date de rdv est fixée avec ID79.

Marie Kohler représentante de la collectivité au Conseil d'Administration du Lycée Professionnel rend compte de la réunion du 4 Juillet 2023, au cours de laquelle ont notamment été abordés : les départs du documentaliste et du CPE régulièrement en lien avec la collectivité - des effectifs stables - la création d'un emploi tiers temps pour accompagner les élèves dans leurs démarches de recherche de stage, pour faire du lien avec les associations locales

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23 heures 20 :

- Rappel de la réunion du 20 juillet 2023 à Crézières, pour l'avancement du projet de reconversion de la maison Ida Lucas.
- Organisation d'une 2^{ème} réunion de présentation du Plan Communal de Sauvegarde, le 28 août 2023 pour les personnes concernées qui n'ont pas pu assister à la 1^{ère} réunion.
- Journal municipal : réunion pour lister les articles de la prochaine édition, Vendredi 21 Juillet 2023 à 17 heures.

- Projet de mise en place de composteurs collectifs : Le résultat de l'enquête réalisée par Viviane Dupont, chargée de mission, est présenté et commenté.

Les quartiers concernés sont les suivants :

18 autour de la place du Grand-Four



17 Quartier de la Gare



13 Autour de la place Pré



Les conclusions de cette enquête :

- 100% des personnes rencontrées ont l'habitude de trier en général.
- 1/3 trient déjà les déchets alimentaires (composteurs, tas de compost ou poules).
- 2/3 ne trient pas les déchets alimentaires mais sont prêts à le faire si on leur donne l'un des moyens suivants :
80% un composteur collectif - 20% un composteur individuel.

Une communication sera faite pour informer et sensibiliser l'usage de ces containers collectifs. L'expérimentation débutera en novembre.

Le débat s'engage sur la collecte actuelle des containers de tri. Des points d'étape sont en cours pour envisager des adaptations, afin d'améliorer leur usage.

- Bilan de la foire de Javarzay : Monsieur le Maire suggère de consulter la population pour l'organisation de l'édition 2024. Après en avoir délibéré, à la majorité il est accepté qu'une réunion soit organisée et qu'un questionnaire en ligne soit créé pour que chaque chef-boutonnais puisse s'exprimer. Il est important de partager afin que le Conseil Municipal dispose du ressenti et des attentes des habitants.

- Une réunion de déambulation aura lieu en septembre à La Bataille.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 17 Juillet 2023.

La Secrétaire de séance
Patricia Dufour

le Maire
Fabrice Michelet